INITIALES DU MAIRE
2025-09-02
INITIALES DU DIR. GEN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LAC SAINT-JEAN EST
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil Municipal de la Municipalité de Sainte-Monique tenue à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, mardi le 2 septembre 2025 à 19h30.

Présences : M. Mario Desbiens, Maire
M. Pascal Gauthier, conseiller # 1
M. Bernard Girard, conseiller # 2
Poste vacant, conseiller # 3
M. Jonathan Boily, conseiller # 5
M. Bruno Plourde, conseiller # 6

Absences : M. Jacques Vachon, conseiller # 4

Il y a quorum à cette séance qui est présidée par M. Mario Desbiens, maire. Est également présent, M. Mathieu Lapointe, directeur général.

1- OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé de M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'adopter, séance tenante, l'ordre du jour suivant :

R.2025-153

1. Ouverture et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal :

 a) *Séance ordinaire du 5 août 2025*

4. Correspondances :

 a) *Une lettre du Réseau Biblio du Saguenay-Lac-Saint-Jean*
 b) *Une lettre du Groupe Univert*

5. Rapport des comités
6. Approbation des comptes pour la période d'août 2025
7. Adoption du règlement 417-25 concernant un emprunt 477 969 $
8. Autorisation de paiement – Décompte # 7 Excavation G Larouche
9. Autorisation de paiement – Libération de la retenue contractuelle – Fort-An Construction
10. Acceptation d'une soumission – Retrait du couvert végétal – Plateau Lindsay
11. Acceptation d'une soumission – Gazebo Parc intergénérationnel
12. Acceptation d'une soumission – Travaux électriques – Parc intergénérationnel
13. Acceptation d'une soumission – Bordure – Parc intergénérationnel
14. Acceptation d'une soumission – Électricité Camping Pointe-Taillon
15. Acceptation d'une soumission – Canon à mousse
16. Acceptation d'une soumission – électroménager – Camping Pointe-Taillon
17. Acceptation d'une soumission – Abribus
18. Nomination – Élu responsable des questions aînées
19. Résolution – Programme d'aide à la voirie locale
20. Résolution d'appui – Dépôt d'un projet – Entente de développement culturel

INITIALES DU MAIRE
2025-09-02
INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

21. Motion de sympathie
22. Divers :

a) _____

b) _____

23. Période des questions
24. Levée de l'assemblée

3- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :

a) Séance ordinaire du 5 août 2025

R.2025-154

Il est proposé par M. Bruno Plourde, appuyé par M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'exempter le directeur général de la lecture du procès-verbal et d'adopter, séance tenante, le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2025.

4- CORRESPONDANCES :

a) Une lettre du Réseau Biblio du Saguenay-Lac-Saint-Jean informant le conseil que la Bibliothèque de Sainte-Monique s'est vu décerner le titre de bibliothèque s'étant le plus améliorée 2024 – 1500 habitants et moins.

b) Une lettre du Groupe Univert informant le conseil de la formation d'un nouveau groupe œuvrant dans le domaine forestier regroupant les Coopératives forestières Petit Paris et celle de Girardville.

5- RAPPORT DES COMITÉS

Les membres du conseil font un compte-rendu détaillé des réunions et autres actes relatifs à leurs comités.

6 -APPROBATIONS DES COMPTES

R.2025-155

Il est proposé par M. Bruno Plourde, appuyé par M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'approuver les listes des comptes à payer produites au conseil pour la période du mois d'août 2025, lesquelles ont été précédemment vérifiées par le comité des finances et d'autoriser le secrétaire-trésorier à libérer les fonds à cet effet.

La liste des comptes suivants a été produite au conseil:

Comptes à payer	68 851,70 $
Comptes déjà payés	57 522,76 $
TOTAL	126 374,46 $

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants au budget approuvé pour payer les comptes ci-haut mentionnés et les autres résolutions inscrites au présent procès-verbal, ladite liste en faisant partie intégrante.

Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104IMP

INITIALES DU MAIRE
2025-09-02
INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

7- ADOPTION DU RÈGLEMENT 417-25 CONCERNANT UN EMPRUNT DE 477 969 $

R.2025-156

ATTENDU QUE ce règlement est adopté conformément au deuxième alinéa à l'article 1061.1 du Code municipal du Québec ou au deuxième alinéa du troisième paragraphe à l'article 567 de la Loi sur les cités et villes;

ATTENDU QUE la confirmation de la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'habitation datée du 20 avril 2021 afin de permettre la conception et la réalisation des plans et devis pour la construction d'une station de traitement des eaux usées;

ATTENDU QUE la subvention est versée sur une période de 20 ans;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'emprunter la somme de 477 969 $;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 5 août 2025 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Pascal Gauthier, appuyé de M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter le règlement 417-25 afin de financer la subvention du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du programme PRIMEAU.

8- AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉCOMPTE # 7 EXCAVATION G LAROUCHE

R.2025-157

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une recommandation de paiement pour le décompte # 7 liée aux travaux de réfection de voirie sur les rues Tremblay, Bédard, Gauthier et Goulet de la part Mme Marie-Ève Plourde, ingénieure chez MSH services conseil ;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénierie MSH services conseil a été mandaté par la municipalité pour la planification et la supervision des travaux de réfection de voirie sur les rues Tremblay, Bédard, Gauthier et Goulet ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Bruno Plourde, appuyé par M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser, séance tenante, le paiement du décompte # 7 à l'entreprise Excavation G Larouche au montant de 52 336.80 $ incluant les taxes applicables et de retenir un montant de 2 395.80 $ plus les taxes applicables tel que prévue au contrat.

9- AUTORISATION DE PAIEMENT – LIBÉRATION DE 50 % DE LA RETENUE CONTRACTUELLE – FORT-AN CONSTRUCTION

R.2025-158

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Monique-de-Honfleur a octroyé un contrat à l'entreprise **Fort-An Construction** pour la construction du nouveau garage municipal;

ATTENDU QUE le certificat de réception provisoire des travaux a été signé en juillet 2025;

ATTENDU QUE selon les modalités contractuelles, une retenue contractuelle de 10% de la valeur du contrat est prévue afin de garantir l'exécution conforme des travaux;

INITIALES DU MAIRE
2025-09-02
INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite procéder à la libération de la moitié de ladite retenue contractuelle;

ATTENDU QUE cette libération doit être conditionnelle à la réception par la Municipalité de la recommandation de paiement émise par la firme d'architectes **ATSH** ainsi que par l'architecte responsable du projet, madame Joanie Lapointe;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Gauthier, appuyé de M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

- D'autoriser la libération de la moitié de la retenue contractuelle au montant de 97 749.79 taxes incluses relative au contrat octroyé à l'entreprise Fort-An Construction pour la construction du nouveau garage municipal;

- Que ce paiement soit effectué conditionnellement à la réception de la recommandation de paiement de la firme ATSH et de l'architecte Joanie Lapointe;

10- ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – RETRAIT DU COUVERT VÉGÉTAL – PLATEAU LINDAY

R.2025-159

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Monique désire réaliser un projet de développement résidentiel dans un secteur de la Municipalité appelé le *« Plateau Lindsay »;*

ATTENDU QUE la firme MAGECO Inc. a été mandatée par la Municipalité pour préparer les plans et devis nécessaires à la réalisation de ce projet ;

ATTENDU QUE la Municipalité juge opportun d'effectuer une partie des travaux en régie afin d'assurer un meilleur contrôle des opérations et de réduire les coûts;

ATTENDU QUE la Municipalité ne dispose pas de toute la machinerie nécessaire à l'exécution desdits travaux;

ATTENDU QUE la machinerie requise devra être louée à l'heure, conformément aux règles de gestion contractuelle applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé par M. Bruno Plourde et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la Municipalité de Sainte-Monique procède à la réalisation d'un projet de développement résidentiel sur son territoire et que les travaux identifiés comme réalisables en régie soient exécutés par le personnel municipal, avec le soutien de la machinerie louée à l'heure.

Il est également résolu que le directeur général soit autorisé à entreprendre toutes les démarches nécessaires, incluant l'obtention des autorisations et avis requis, ainsi que la conclusion des ententes de location de machinerie.

11- ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – GAZEBO PARC INTERGÉNÉRATIONNEL

R.2025-160

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Monique-de-Honfleur désire procéder à la construction d'un nouveau parc intergénérationnel afin de mettre en valeur son milieu de vie et d'offrir des infrastructures accessibles à l'ensemble de la population;

ATTENDU QUE la Municipalité désire faire construire un gazebo dans son nouveau parc;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104IMP

INITIALES DU MAIRE
2025-09-02
INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE des demandes de prix ont été effectuées conformément aux dispositions applicables du Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une soumission de l'entreprise *Menuiserie St-Henri* au montant de 22 800 $ plus les taxes applicables pour la construction dudit gazebo;

ATTENDU QU'il y a lieu d'octroyer le contrat afin de permettre la réalisation du projet dans les délais prévus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Bernard Girard, appuyé par M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'octroyer le contrat de construction d'un gazebo dans le nouveau parc intergénérationnel à l'entreprise *Menuiserie St-Henri*, au montant de 22 800 $ plus les taxes applicables.

12- ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – TRAVAUX ÉLECTRIQUE – PARC INTERGÉNÉRATIONNEL

R.2025-161

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Monique-de-Honfleur désire procéder à la construction d'un nouveau parc intergénérationnel afin de mettre en valeur son milieu de vie et d'offrir des infrastructures accessibles à l'ensemble de la population;

ATTENDU QUE six lampadaires seront installés dans le projet de parc conformément aux plans réalisés par la firme Delta Experts-Conseils;

ATTENDU QUE des demandes de prix ont été effectuées conformément aux dispositions applicables du Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une soumission de l'entreprise *Boily électrique* au montant de 15 336 $ plus les taxes applicables pour l'installation desdits lampadaires et des travaux d'électricité nécessaires à leurs bons fonctionnements;

ATTENDU QU'il y a lieu d'octroyer le contrat afin de permettre la réalisation du projet dans les délais prévus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Bernard Girard, appuyé par M. Bruno Plourde et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'octroyer le contrat d'installation de six lampadaires et des travaux électriques nécessaires à l'entreprise Boily électrique au montant de 15 336 $ plus les taxes applicables.

13- ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – BORDURE – PARC INTERGÉNÉRATIONNEL

R.2025-162

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Monique-de-Honfleur désire procéder à la construction d'un nouveau parc intergénérationnel afin de mettre en valeur son milieu de vie et d'offrir des infrastructures accessibles à l'ensemble de la population;

ATTENDU QUE des bordures d'aluminium sont à installer dans le projet de parc conformément aux plans réalisés par la firme Delta Experts-Conseils;

ATTENDU QUE des demandes de prix ont été effectuées conformément aux dispositions applicables du Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une soumission de l'entreprise *Eudore Boivin* au montant de 10 597.92 $ plus les taxes applicables pour l'installation desdites bordures d'aluminium;;

INITIALES DU MAIRE
2025-09-02
INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

ATTENDU QU'il y a lieu d'octroyer le contrat afin de permettre la réalisation du projet dans les délais prévus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Gauthier, appuyé par M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'octroyer le contrat d'achat de bordures d'aluminium à l'entreprise Eudore Boivin au montant de 10 597.92 $ plus les taxes applicables.

14- ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – ÉLECTRICITÉ CAMPING POINTE TAILLON

R32025-163

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Monique-de-Honfleur est propriétaire du camping Pointe-Taillon;

ATTENDU QUE les douze (12) terrains deux services du camping nécessitent une mise à jour de leur installation électrique afin d'assurer la sécurité et la conformité aux normes en vigueur;

ATTENDU QUE la Municipalité a sollicité des prix pour la réalisation des travaux de mise à jour électrique;

ATTENDU QUE l'entreprise *Boily Électrique* a déposé une offre jugée conforme et avantageuse;

ATTENDU QU' il y a lieu d'octroyer un contrat afin de permettre la réalisation des travaux avant l'ouverture de la prochaine saison;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Bruno Plourde, appuyé de M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'octroyer le contrat de mise à jour électrique des douze terrains deux services du Camping Pointe-Taillon à l'entreprise *Boily Électrique* au montant de 12 416.00 plus les taxes applicables.

15- ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – CANON À MOUSSE - CAMPING POINTE TAILLON

R32025-164

Il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé de M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser un budget de 2 500 $ pour l'achat du matériel nécessaire au bon fonctionnement du canon à mousse.

16- ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – ÉLECTROMÉNAGER DES CHALETS - CAMPING POINTE TAILLON

R.2025-165

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Monique-de-Honfleur est propriétaire des sept (7) chalets du camping Pointe-Taillon;

ATTENDU QUE chacun des chalets est actuellement équipé d'un réfrigérateur et d'un four et que ces derniers sont devenus désuets et doivent être remplacés afin d'assurer la qualité des services offerts à la clientèle;

ATTENDU QU'il a lieu d'autoriser un budget spécifique pour le remplacement de ces équipements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé de M. Bruno Plourde et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser un budget de

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-1041MP

INITIALES DU MAIRE
2025-09-02
INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution ou annotation

2 000 $ par chalet, soit un montant maximal de 14 000 $ pour l'ensemble des sept (7) chalets, afin de procéder au remplacement des réfrigérateurs et des fours.

17- ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – ABRIBUS

R.2025-166

Il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé de M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser un budget de 3 000 $ pour l'achat du matériel nécessaire à la rénovation de l'abribus situé sur la rue St-Jean.

18- DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA)— CONFIRMATION DU MANDAT ET DE LA COMPOSITION DU COMITÉ DE PILOTAGE LOCAL DE LA DÉMARCHE MADA AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ DE SAINTE-MONIQUE-DE-HONFLEUR

R.2025-167

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a reçu la confirmation officielle de l'acceptation de sa demande collective au programme Municipalité amie des aînés (MADA) et du financement concomitant le 12 février 2025;

CONSIDÉRANT QUE la collectivité de Sainte-Monique-de-Honfleur est partie prenante à cette démarche collective, et qu'elle a déjà manifesté son intérêt à améliorer les conditions de vie des aînés et à favoriser leur inclusion dans la vie sociale de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la réalisation de cette démarche, les autorités du programme MADA exigent que soit confirmée, par résolution, la composition (les membres) du comité de pilotage local, leurs responsabilités, ainsi que le mandat dévolu audit comité de pilotage de la localité de Sainte-Monique-de-Honfleur;

CONSIDÉRANT QUE ce comité aura pour mandat de réfléchir et de réaliser la politique MADA locale ainsi que le plan d'action qui en découlera, en participant notamment à la réalisation et à la validation du diagnostic du milieu, en déterminant les enjeux locaux prioritaires, en collaborant à la rédaction de la politique et du plan d'action, à leur mise en œuvre, leur suivi et leur évaluation;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé de M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

- **QUE** la municipalité de Sainte-Monique-de-Honfleur autorise la formation dudit comité de pilotage local et lui confie le mandat de réaliser la politique MADA locale ainsi que le plan d'action qui en découlera, en suivant les étapes déterminées et suggérées par le programme;

Appellation	Prénom	Nom	Organisation
Monsieur	Steeve	Larouche	MRC de Lac-Saint-Jean-Est
Madame	Lyne	Sénéchal	CIUSSS Saguenay-Lac-St-Jean
Madame	Stéphanie	Gauthier	Municipalité de Sainte-Monique-de-Honfleur
Monsieur	Jacques	Vachon	Élu RQFA Municipalité de Sainte-Monique-de-Honfleur
Monsieur	Alain	Bolduc	Président comité de gestion de la paroisse
Madame	Nancy	Brisson	Groupe action bénévole Ensemble
Madame	Hélène	Brisson	Le Cercle de l'Âge d'or de Sainte-Monique
Madame	Micheline	Bouchard	Groupe action bénévole Ensemble

INITIALES DU MAIRE
2025-09-02
INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

- **QUE** la municipalité de Sainte-Monique-de-Honfleur entérine la nomination et désigne les personnes suivantes au comité de pilotage local:
- **QUE** la municipalité consente à ce que la répartition des responsabilités entre les membres du comité soit discutée et déterminée lors de la première rencontre de ce dernier, suite à la formalisation de sa composition et son mandat.

19- RÉSOLUTION – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE

R.2025-168

Volet redressement – Sécurisation
Titre du projet : Réfection de voirie du 8me Rang et remplacement de divers ponceaux

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Monique choisit d'établir l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE le chargé ou la chargée de projet de la Municipalité, M. Mathieu Lapointe, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS, à la proposition de M. Jonathan Boily, appuyée par M. Bernard Girard, il est unanimement résolu et adopté que le conseil la Municipalité de Sainte-Monique autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Mathieu Lapointe est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

20- RÉSOLUTION D'APPUI – DÉPÔT D'UN PROJET – ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

R.2025-169

ATTENDU QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, par l'entremise de l'entente de développement culturel conclue avec le ministère de la Culture et des Communications, offre une enveloppe financière visant à soutenir la réalisation de projets de nature culturelle sur le territoire;

ATTENDU QUE la MRC a lancé un appel à projets auquel les municipalités de son territoire sont invitées à déposer des initiatives;

INITIALES DU MAIRE
2025-09-08
INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution ou annotation

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Monique-de-Honfleur désire soumettre un projet dans le cadre de cet appel;

ATTENDU QU'il est requis d'adopter une résolution autorisant officiellement le dépôt d'un projet au programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Bruno Boily et secondé par Jonathan Boily que la Municipalité de Sainte-Monique-de-Honfleur autorise le dépôt d'un projet dans le cadre de l'appel de projets de l'entente de développement culturel de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est;

Que Stéphanie Gauthier, coordonnatrice des loisirs soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

21- DIVERS :

a) _____
b) _____

22- PÉRIODE DE QUESTIONS

Des citoyens ont posé des questions pour lesquelles ils ont reçu des réponses de la part des membres du conseil.

23- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R.2025-170

Attendu que tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ont été traités, il est proposé par M. Jonathan Boily et résolu unanimement que l'assemblée soit levée.

La séance est levée à 20h 08

Mario Desbiens,
Maire

Mathieu Lapointe,
Directeur général et greffier-trésorier

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-1041MP